

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 28 ET 29 NOVEMBRE 2019

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**PARTICIPAZIONI DI A CULLITTIVITÀ DI CORSICA  
A U PRUGRAMMA INTERREG ITALIA-FRANCIA  
MARITTIMA 2014-2020 - PRUGHJETTU CAMBIO VIA**

**PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE DE CORSE  
AU PROGRAMME INTERREG ITALIE-FRANCE  
MARITIME 2014-2020 - PROJET CAMBIO VIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission des Finances et de la Fiscalité

Commission des Affaires Européennes et de la Coopération

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse a été retenue dans le cadre du programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020 - Axe 2, lot 3. Ce projet stratégique, d'une durée de 3 ans avec un démarrage au 1er juin 2019, regroupe différentes actions pilotes sur les thèmes de l'accessibilité aux espaces (parcs, espaces naturels) du territoire transfrontalier sur la base notamment d'anciennes routes liées à la transhumance.

Le partenariat transfrontalier est composé des entités suivantes :

- Regione Liguria (Cheffe de file)
- Regione Autonoma della Sardegna
- Regione Toscana,
- Collectivité de Corse.

Notre objectif dans le cadre de ce projet est de relier les territoires par le biais de sentiers de transhumance en redonnant une fonction actuelle à ces sentiers, et les rendant accessibles à un public le plus large possible.

Ainsi ces cheminements pourront contribuer à la mise en place d'un nouveau mode de déplacement et permettre le développement de nouvelles activités, liées aux loisirs et à la nature.

La finalité de la mise en œuvre de ce projet est, à terme, une réappropriation de ces espaces par l'ensemble des générations. Il s'agira, en outre, de diversifier et faire connaître l'offre en matière d'activités de nature avec un impact sur le développement économique. Ces actions seront réalisées dans le respect des milieux traversés. La visée pédagogique de la mise en place de ce projet en est une composante essentielle.

Ce projet concerne un territoire d'expérimentation à partir des cheminements existants à savoir : la Strada Antica Purtichju - U Tassu, la Strada Antica a Taravesa (Suddacarò - Palleca) ainsi que le Mare a Mare Centre (Purtichju - A Ghisunaccia) en permettant la liaison entre l'Urnanu, le Taravu et le Fium'Orbu-Castellu.

Les actions engagées directement par la Collectivité de Corse seront ciblées sur l'aménagement, le développement et la valorisation des sentiers de randonnée concernés. Nombre d'entre elles seront menées par notre dispositif d'agents de protection de l'environnement (APE) dont l'intervention sera valorisée financièrement.

Ainsi seront conduites des opérations d'acquisition et réalisation d'outils numériques, de mise en valeur des sentiers, d'acquisition de matériel à destination

de publics spécifiques, d'animations des territoires concernés, de conception d'espaces d'interprétation permettant la mise en valeur du patrimoine et des savoir-faire des territoires.

La part de crédits finançables s'élève à 549 089,16 €. Des co-financements à hauteur de 85 % permettront de réduire la participation de la CdC à un montant de 82 547,87 €.

Les Autorisations de Programme et d'Engagement sont prévues au Budget Supplémentaire de l'exercice 2019, au programme N3215A, pour les montants suivants :

- AP : 279 100 €
- AE : 106 180 €.

Il convient de les affecter dans leur totalité dès à présent.

Il convient également de préciser que le différentiel correspond à des frais de déplacement et de personnel fléchés sur le budget de la Direction des Ressources Humaines.

Pour la mise en œuvre de ce projet, un conventionnement avec des partenaires locaux est permis. A ce titre, je vous propose d'établir un partenariat avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Sartonais-Valinco-Taravo-Ornano.

Un projet de convention, dans lequel sont définies les modalités de la coopération ainsi que les actions qui seront prises en charge par le PETR, est annexé au présent rapport. L'enveloppe nécessaire au financement de ce partenariat s'élèvera à un montant de 74 180 €.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'engagement de la Collectivité de Corse dans le Programme INTERREG Italie-France Maritime 2014-2020 - Axe 2, lot 3, pour un montant de 549 089,16 €.
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la contrepartie nationale permettant de réduire la participation de la CdC à un montant de 82.547,87 € (soit 85 % de co-financements).
- d'affecter les Autorisations de Programme et d'Engagement dans leur totalité soit 279 100 € en Autorisations de Programme et 106 180 € en Autorisation d'Engagement, dans le cadre du programme N3215A.
- d'approuver le partenariat avec le PETR du Sartonais-Valinco-Taravo-Ornano, pour un montant de 74 180 €.
- d'autoriser le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.